

**SVA-SSPO**  
**2023\_CM1212\_11**  
**7-5-3**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**  
**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**AVANCES SUR SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET AU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**Mme BALAS, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Dans le but d'assurer la trésorerie indispensable à leur fonctionnement et principalement pour le paiement des charges salariales, certaines associations et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sollicitent chaque année une avance sur la subvention qui leur sera allouée au Budget Primitif de l'année à venir.

Le versement de cette avance ne préjuge en aucun cas du montant de l'aide financière qui sera votée ultérieurement.

Il vous est proposé de :

- adopter les montants des avances qui pourront être mandatées début janvier 2024 (tableau joint en annexe), étant entendu que ces sommes seront incluses dans les montants alloués aux associations et au CCAS lors du vote du Budget Primitif.

- autoriser la signature des conventions nécessaires aux mandats de ces avances, avec chacune des associations concernées, conformément au modèle de convention joint en annexe
- autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première adjointe à signer tous actes y afférents.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Présents : 25 Procurations : 8  
**Adopté par 19 voix Pour**  
**et 6 Abstentions :** M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, Mme RIMBERT, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

M. ANDRIEU, Mme GUIOU, M. DUPAS, Mme BOSSERAI, Mme BALAS, M. JAILLARD, M. MACCAGNAN, Mme MENCARELLI ne prenant pas part au vote.

L'ensemble des avances sur subventions 2024, dont les détails des montants et des élus ne prenant pas part au vote de certaines d'entre elles sont précisés dans le tableau joint en annexe

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**SVA-SSPO**  
**2023\_CM1212\_12**  
**7.1.3**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**  
**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**MODIFICATION DES TARIFS - MISE A DISPOSITION DES SALLES  
MUNICIPALES**

**Mme BALAS, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Par délibération en date du 4 avril 2023, le conseil municipal a approuvé les nouvelles tarifications des salles municipales dont de nouveaux espaces comme le cabaret et des salles au sein de la Bibliothèque Musée Inguimbertaine.

Afin d'accompagner la dynamique culturelle associative sur le territoire et afin de répondre à la demande des établissements scolaires, la ville de Carpentras souhaite, de nouveau, élargir son offre de location notamment concernant le cabaret

Par ailleurs, dans la perspective des Jeux Olympiques Paris 2024, la ville de Carpentras apporte son soutien aux associations sportives désireuses de proposer un évènement sportif en lien avec l'Office Municipal des Sports (OMS). La ville, après étude de la demande, proposera uniquement pour l'année 2024, la mise à disposition gracieuse du cabaret.

Il vous est proposé de :

- approuver la grille tarifaire présentée en annexe concernant notamment le cabaret,
- mettre en place la nouvelle tarification du cabaret dès que la présente délibération sera exécutoire,
- maintenir les autres grilles tarifaires existantes concernant l'ensemble des salles municipales tel qu'approuvées par délibération en date du 4 avril 2023,
- autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe à signer tous actes y afférents.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

**Adopté par 25 voix Pour**

**et 8 Abstentions :** M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**SVA-SSPO**  
**2023\_CM1212\_13**  
**8.6**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**  
**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**STADE NAUTIQUE DE CARPENTRAS - CONVENTION RELATIVE**  
**A LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION BNSSA DANS LA**  
**PERSPECTIVE D'UN EMPLOI SAISONNIER EN QUALITE DE MNS**  
**(MAITRE NAGEUR SAUVETEUR)**

**M. DUPAS, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Le Stade Nautique est une infrastructure sportive saisonnière comprenant un bassin de 50 mètres, un bassin de 25 mètres, une fosse à plongeon et un espace ludique pour les enfants. Le fonctionnement de cette structure nécessite d'avoir recours à des emplois saisonniers de Maître Nageurs Sauveteurs (MNS) afin de garantir la surveillance et la sécurité des usagers.

Face à la pénurie de MNS, la Ville de Carpentras souhaite mettre en place un dispositif innovant. Il s'agit de financer annuellement la formation au maximum de 10 (BNSSA) Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique en contrepartie d'un engagement d'exercice d'activité à temps plein sur une période minimum d'un mois au Stade Nautique de mi-juin à fin août.

Une convention précise les modalités de l'engagement de cette formation.

Il vous est proposé de :

- approuver la mise en place de ce dispositif,
- inscrire au budget les crédits correspondants,
- autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première adjointe à signer tout acte y afférent.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Présents : 25 Procurations : 8  
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PCA**

**2023\_CM1212\_14**

**7.1.3**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL D'ARTS  
VISUELS, DE MUSIQUE ET DE DANSE (CRC) JEAN SIMON -  
COMPLEMENTS A LA DELIBERATION DU 11 AVRIL 2023  
RELATIVE A LA MODIFICATION DES TARIFS**

**Mme DREANO, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Une nouvelle grille de tarification d'accès aux cours du Conservatoire à Rayonnement Communal d'Arts visuels, de Musique et de Danse (CRC) Jean Simon a été adoptée par le Conseil Municipal de la ville de Carpentras le 11 avril 2023. Ces tarifs n'avaient pas été actualisés depuis juin 2010.

Afin de compléter les propositions ainsi délibérées, il est proposé aujourd'hui de statuer sur la possibilité pour le conservatoire de :

- pouvoir organiser et encaisser des ateliers et stages artistiques autres que la danse, aux tarifs ci-dessous,

## ATELIERS ET STAGES DE PRATIQUE ARTISTIQUE (Arts Plastiques et Musique)

CATEGORIE	PROPOSITION			
	Tarifs élèves du CRC		Tarifs élèves extérieurs au CRC	
Ateliers	Moins de 18 ans	Adulte	Moins de 18 ans	Adulte
Eveil (3/4h)	7,50 €		10 €	
Initiation (1h)	10 €	12 €	12 €	15 €
Approfondissement (pour 1h30 ou 2h suivant la discipline)	15 €	17 €	18 €	20 €
Stages	Tarifs élèves du CRC		Tarifs élèves extérieurs au CRC	
	Moins de 18 ans	Adulte	Moins de 18 ans	Adulte
1 à 2 jours (2 séances d'1h à 2h suivant la discipline)	18 €	22 €	20 €	30 €
4 à 5 jours (5 séances d'1h à 2h suivant la discipline)	70 €	80 €	75 €	90 €
Stages organisés à l'occasion d'évènements culturels (type Noël Insolites) - 1/2 journée - 1 journée - 4 jours			7,50 € 15 € 50 €	

- pouvoir appliquer une tarification proratisée, en cas d'évènements n'ayant pas permis la tenue de cours sur une période excédent un mois, ou justifiée par une mutation d'un conservatoire à un autre.

Il vous est proposé de :

- adopter les conditions tarifaires des ateliers et stages organisés par le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Arts visuels, de Musique et de Danse (CRC) Jean Simon telles que proposées ci-dessus,
- prévoir que ces ateliers et stages seront encaissés sur la régie communale afférente au Conservatoire à Rayonnement Communal d'Arts visuels, de Musique et de Danse (CRC) Jean Simon,
- autoriser une tarification proratisée en cas d'évènements n'ayant pas permis la tenue de cours sur une période excédent un mois, ou justifiée par une mutation d'un conservatoire à un autre,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**SFM**

**2023\_CM1212\_15**

**6.4.1**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023  
L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**DÉROGATION MUNICIPALE À LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL DES  
SALARIÉS DES COMMERCE DE DÉTAIL ET DES CONCESSIONS AUTOMOBILES  
- FIXATION DE LA LISTE DES DIMANCHES DE L'ANNÉE 2024 POUVANT ÊTRE  
TRAVAILLÉS**

**M. BOSSAN, rapporteur, expose à l'assemblée :**

L'article L3132-26 du Code du Travail dispose que « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an...(..)* ».

Ces ouvertures dominicales exceptionnelles doivent contribuer à la vitalité et au dynamisme de notre commune tout en répondant aux attentes et à l'intérêt de sa population.

Afin d'établir les propositions répondant à ces impératifs, l'ensemble des acteurs locaux et des instances représentatives ont été consultés :

- le 6 février 2023, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, ainsi que l'association des commerçants de Carpentras,
- le 30 août 2023, la Cove et les organisations d'employeurs et de salariés intéressées, ainsi que l'association des commerçants de Carpentras.

A partir des réponses apportées par l'ensemble des acteurs consultés sont soumises à l'approbation du conseil municipal :

1) Pour les commerces de détail :

le dimanche 14 janvier 2024 (1er dimanche suivant l'ouverture des soldes d'hiver) et le dimanche 30 juin 2024 (1er dimanche suivant l'ouverture des soldes d'été)  
le dimanche 24 novembre 2024 (Salon Ventoux Provence Expo)  
les dimanches 1, 8, 15, 22, 29 décembre 2024

2) Pour les concessionnaires automobiles (sur proposition du conseil national des professions de l'automobile)

le dimanche 14 janvier 2024  
le dimanche 17 mars 2024  
le dimanche 16 juin 2024  
le dimanche 15 septembre 2024  
le dimanche 13 octobre 2024

Il vous est proposé de :

- approuver la liste des dimanches pour l'année 2024 durant lesquels les commerces de détail et les concessions automobiles implantés sur le territoire de la Ville de Carpentras seront autorisés à déroger au principe du repos dominical des salariés ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre d'ici le 31 décembre 2023 un arrêté fixant ladite liste et les conditions dans lesquelles sera accordé le repos compensateur aux salariés conformément à l'article L3132-27 du code du Travail.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PTC**

**2023\_CM1212\_16**

**8.8**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023  
L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**PRESENTATION DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE  
SERVICE PUBLIC - ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A  
LA BROCANTE / EXPLOITATION ET GESTION DE LA  
FOURRIERE MUNICIPALE  
ANNEE 2022**

**M. BOSSAN, rapporteur, expose à l'assemblée :**

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués de service public produisent chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Les délégués suivants nous ont transmis leur rapport relatif à l'année 2022 :

- SARL EGO, délégué pour l'organisation de foires aux puces et à la brocante,
- SE CARROSSERIE JR BOYER, délégué pour l'exploitation de la fourrière municipale,

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été soumis à l'examen de la Commission consultative des services publics locaux le 21 novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 084-218400315-20231212-2023\_CM1212\_16-DE

Il vous est proposé de :

- prendre acte de ces documents qui seront mis à la disposition de  
prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
A pris acte

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PTC**

**2023\_CM1212\_17**

**8.8**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**PRÉSENTATION RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT RHÔNE  
VENTOUX**

**M. SENAC, rapporteur, expose à l'assemblée :**

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Rhône Ventoux a transmis à la Ville de Carpentras son rapport d'activité relatif à l'exercice 2022.

Le rapport d'activité comprend la présentation du Syndicat et de son activité au travers de quatre engagements :

- assurer une transparence dans la gouvernance ;
- conduire des actions adaptées pour une efficacité de service ;
- conduire une politique de ressources humaines moderne et adaptée ;
- partager et communiquer.

Ce document sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est proposé de :  
- prendre acte de ce rapport.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
A pris acte

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PTC**  
**2023\_CM1212\_18**  
**8.8**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**  
**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**SYNDICAT RHÔNE VENTOUX - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE DE L'EAU POTABLE**

**M. SENAC, rapporteur, expose à l'assemblée :**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Rhône Ventoux, compétent en matière de distribution d'eau potable qui regroupe 37 communes, dont la Ville de Carpentras, a transmis son rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2022, qui apporte les indications techniques et financières.

A ce rapport est joint la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau.

Le rapport, la note et la présente délibération seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est proposé de :  
- prendre acte de ce rapport.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
A pris acte

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PTC**

**2023\_CM1212\_19**

**8.8**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023  
L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT**  
**COLLECTIF**

**M. SENAC, rapporteur, expose à l'assemblée :**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Rhône Ventoux, compétent en matière d'assainissement collectif qui regroupe 31 communes, dont la Ville de Carpentras, a transmis son rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2022, qui apporte les indications techniques et financières.

Ce dernier et la présente délibération seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est proposé de :  
- prendre acte de ce rapport.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
A pris acte

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PTC**  
**2023\_CM1212\_20**  
**8.8**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**  
**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**SYNDICAT RHÔNE VENTOUX - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**M. SENAC, rapporteur, expose à l'assemblée :**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Rhône Ventoux, compétent en matière d'assainissement non collectif, a transmis à la Ville de Carpentras son rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2022, qui apporte les indications techniques et financières.

Ce dernier et la présente délibération seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est proposé de :  
- prendre acte de ce rapport.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
A pris acte

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PTC**

**2023\_CM1212\_21**

**8.8**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / UNIVERSITÉ POPULAIRE VENTOUX  
(UPV) RELATIVE AUX CHANTIERS D'INSERTION**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

L'Université Populaire Ventoux est une association reconnue d'intérêt général agissant dans les domaines de la formation, de l'insertion par l'activité économique et de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En 2023, des chantiers d'insertion ont été engagés avec cette association relatifs à l'entretien des bassins de rétention et vallats, entretien des espaces extérieurs périphériques du quartier du Pous du Plan, accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du dispositif de permis de végétaliser.

Afin de poursuivre l'action de la Ville de Carpentras pour soutenir l'emploi des personnes en situation d'exclusion, il a été décidé d'engager de nouveaux chantiers d'insertion en 2024 avec cette association.

A cet effet, un projet de convention a été établi, à conclure avec la Ville de Carpentras, déterminant les modalités d'intervention techniques et financières.

Il vous est proposé de :

- accepter le principe de réalisation de cette action,
- adopter les termes de la convention jointe en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Présents : 25 Procurations : 8  
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PTC**

**2023\_CM1212\_22**

**8.4**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / ENEDIS / ÉLECTRICITÉ  
DE FRANCE RELATIVE À LA CONCESSION POUR LE SERVICE  
PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU  
RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE LA  
FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS  
RÉGLÉMENTÉS EN VIGUEUR - AVENANT N°1**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

La Commune de Carpentras, Electricité de France et Enedis ont conclu le 18 décembre 2019, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession, ci-après désigné « le Contrat de concession ».

Le Contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2 un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023, ci-après désigné le « PPI ».

Le PPI arrivant à son terme, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'établir le PPI suivant, conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux articles 6 et 7 de l'annexe 2 au cahier des charges du Contrat de concession.

Par ailleurs, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution souhaitent prolonger d'un an la durée des PPI initialement prévue de 4 ans à l'article 11 du cahier des charges, et ainsi fixer la durée des PPI à 5 ans.

A cet effet, un projet d'avenant a été établi.

Il vous est proposé de :

- adopter les termes du projet d'avenant n°1 tel que joint en annexe,
- autoriser Monsieur Le Maire et Madame la Première Adjointe à signer tous actes aux effets ci-dessous.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Présents : 25 Procurations : 8  
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PTC**

**2023\_CM1212\_23**

**8.4**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / ENEDIS RELATIVE AUX TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT ESTHETIQUE RESEAUX ENTRANT DANS LE CADRE DE  
L'ARTICLE 8 - 2024-2028**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

La Commune de Carpentras et Enedis appliquent depuis le 1er janvier 2020 un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Conformément à l'article 8 du cahier des charges de la concession, l'Autorité Concédante assure la maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

En outre, l'article 4-A de l'annexe 1 du dit cahier des charges précise que le concessionnaire contribue au financement des travaux mentionnés à l'article 8 précité par une contribution égale à 50 % de leur coût hors taxes, le montant de cette contribution étant fixé chaque année d'un commun accord entre les Parties.

Pour l'application des stipulations contractuelles précitées, les Parties se sont concertées et ont décidé de permettre une programmation souple de ces travaux et de conclure d'une convention d'aménagement esthétique des réseaux couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

A cet effet, un projet de convention bipartite avec Enedis a été établi afin de définir les modalités pour améliorer la gestion des opérations et optimiser les ressources allouées pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement.

Il vous est proposé de :

- adopter les termes de la convention jointe en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Présents : 25 Procurations : 8  
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PTC**

**2023\_CM1212\_24**

**8.8**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023  
L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**SIGNATURE DU CONTRAT DE CANAL N°2 DE CARPENTRAS**  
**PÉRIODE 2022-2027**

**M. BELHOMME, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Le Contrat de Canal a pour objectif de favoriser une approche concertée et participative de la gestion de la ressource en eau et des ouvrages en impliquant les acteurs ayant un lien avec le Canal.

La mise en œuvre de la démarche nécessite la signature du dossier définitif de Contrat de Canal composé des 4 documents :

- **la note de cadrage** qui présente le contexte de réalisation du 2ème Contrat de Canal ;
- **le document contractuel** qui présente les engagements des co-signataires sur le programme d'opérations, son planning et ses financements ;
- **le programme d'opérations** composé de 69 opérations, qui détaille le contenu, les aspects techniques et financiers des opérations à mener sur la durée du contrat ;
- **le protocole de gestion de la ressource des économies d'eau** dont l'objet est de fixer et préciser le cadre des conditions de restitution aux milieux naturels d'une part des économies d'eau réalisées dans le cadre du Contrat de Canal.

Le programme d'actions du Contrat de Canal s'établit sur la période 2022-2027. Le montant global des investissements prévus s'élève à plus de 18 millions d'euros.

Considérant :

- que la Commune de Carpentras est traversée par le réseau d'irrigation du canal de Carpentras et a participé en tant que membre du comité de suivi au Contrat de Canal n°2 ;
- que la démarche Contrat de Canal n°2 constitue une démarche favorable à la gestion globale et concertée de l'eau sur le territoire ;
- que la démarche vise notamment à améliorer la coopération entre les collectivités locales et l'ASA du Canal de Carpentras ;
- que la signature du Contrat de Canal acte la volonté des partenaires à respecter les engagements inscrits dans le document contractuel et à s'impliquer dans la mise en œuvre des actions prévues.

Il vous est proposé de :

- adopter les termes du Contrat de Canal,
- approuver la signature du Contrat de Canal avec l'ensemble de ses documents constitutifs, tels que joints à la présente,
- autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Présents : 25 Procurations : 8  
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**RUP**

**2023\_CM1212\_25**

**8.5**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**APPROBATION DU MONTAGE, DU BAIL À RÉHABILITATION ET DU BAIL  
EMPHYTÉOTIQUE DE L'OPÉRATION DE RESTRUCTURATION DE L'ILOT  
RASPAIL SUD-EST PAR SOLIHA BLI PROVENCE, PORTANT MODIFICATION  
AUX DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 24 SEPTEMBRE 2019  
ET DU 1ER JUIN 2021**

**M. LE GOFF, rapporteur, expose à l'assemblée :**

La commune de Carpentras met en œuvre depuis 2011 un PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) dans le secteur Nord du centre-ville. A cet effet, la convention initiale et ses différents avenants ont permis de contractualiser un projet urbain de qualité, pour lequel des subventions de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de l'ensemble de ses partenaires ont été allouées à plusieurs maîtrises d'ouvrage, dont la commune. Dans ce cadre, des îlots d'habitat dégradé ont déjà fait l'objet d'opérations de restructuration importantes : les îlots Raspail Nord-Ouest et Mouton ont bénéficié d'un programme de construction et / ou de rénovation ambitieux et les travaux ont pu être réceptionnés respectivement au cours de l'année 2020.

En parallèle, la Ville poursuit des opérations sur d'autres îlots d'habitat dégradé du centre ancien. L'îlot Raspail Sud-Est fait partie des dernières opérations pour lesquelles une association agréée maîtrise d'ouvrage d'insertion, la coopérative Soliha BLI (Bâtisseurs de Logements d'Insertion). Par délibérations en Conseil Municipal du 24 septembre 2019 et du 1er juin 2021, la commune a déjà acté le principe d'un bail à réhabilitation, contractualisé pour une durée de 45 (quarante-cinq) ans, par lequel Soliha BLI va exécuter les travaux de restructuration pour aboutir à la réalisation d'un programme de 7 logements conventionnés. A cet effet, un bail à réhabilitation avec conditions suspensives, a été signé le 16 juillet 2021 mais ce dernier est devenu caduc.

Après avoir obtenu un arrêté de non opposition à une demande de permis de construire en novembre 2022, l'association a lancé les appels d'offres du marché de travaux au 1er semestre 2023. Les coûts prévisionnels des travaux ont été revu à la hausse, du fait d'un contexte d'inflation et malgré une phase de négociation engagée avec les entreprises ayant répondu. Le nouveau montant total des travaux est de 1 577 486 euros.

Afin de respecter les engagements pris dans le cadre du PNRQAD, le programme reste inchangé et permettra la réalisation de 7 logements conventionnés, 1 T2, 3 T3 et 3 T4. Afin d'augmenter les possibilités de financement dans le cadre de l'OPAH RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) pilotée par la CoVe, le type de conventionnement des logements a été revu. A cet effet, l'option suivante a été actée avec les financeurs lors de réunions spécifiquement dédiées à ce sujet : cinq logements seront conventionnés en « Loc Avantage 2 » et deux logements en « Anah MOI (maîtrise d'ouvrage d'insertion) », selon les modalités de financement de l'Anah au niveau national.

Aussi, le plan de financement prévisionnel est envisagé comme suit :

- Anah : 308 786€
- Fonds friche : 136 000€
- Région Sud : 108 000€
- Conseil départemental de Vaucluse : 28 980€
- CoVe : 46 000€
- Fondation Abbé Pierre : 28 226€
- Action Logement : 441 000€

Des prêts sont également envisagés, comme suit : prêt Banque des Territoires PHP : 654 909 euros et prêt Action Logement : 110 402 euros. Aucun fonds propre ne peut être valorisé par l'association sur l'opération.

C'est pourquoi, un travail de partenariat a été mené entre la Ville et Soliha BLI afin de trouver un nouveau montage pour la restructuration de cet îlot.

Un projet d'accord préalable à la signature d'un nouveau bail à réhabilitation joint en annexe a été rédigé pour préciser le contenu et les modalités de mise en œuvre de ce bail.

La durée du bail est de 45 (quarante-cinq) ans dont 18 (dix-huit) mois correspondant à la durée d'une clause résolutoire.

D'autre part, au vu des évolutions financières impactant le coût global de l'opération, passant à un total de 1 861 914 euros, il est proposé en complément d'acter un bail emphytéotique avec Soliha BLI, afin de leur octroyer la gestion locative des deux cellules commerciales situées en rez-de-chaussée de l'îlot. L'objet de ce bail, également d'une durée de 45 (quarante-cinq) ans, permettra d'assurer les travaux de rénovation des deux locaux et la gestion locative pour toute la durée du bail. Les activités accueillies à terme dans ces deux cellules commerciales seront soumises à la validation de la commune.

Un projet d'accord préalable à la signature d'un bail emphytéotique joint en annexe a été rédigé pour préciser le contenu et les modalités de mise en œuvre de ce bail.

Il vous est proposé de :

- approuver le projet d'accord préalable à la signature d'un bail à réhabilitation avec la coopérative SOLIHA Méditerranée BLI, avec faculté de substitution à SOLIHA Provence, portant sur le projet pré-détaillé et aux conditions sus-citées,
- accepter la signature d'un bail à réhabilitation, avec la coopérative SOLIHA Méditerranée BLI avec faculté de substitution à SOLIHA Provence, avec clause résolutoire d'une durée de 18 mois,
- accorder le principe d'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % des prêts qui seront sollicités par SOLIHA Méditerranée BLI auprès de la Banque des Territoires et d'Action Logement,

- approuver le projet d'accord préalable à la signature d'un bail emphytéotique avec la coopérative SOLIHA Méditerranée BLI, avec faculté de substitution à SOLIHA Provence, d'une durée de 45 ans, pré-détaillé et aux conditions sus-citées,
- accepter la signature d'un bail emphytéotique, avec la coopérative SOLIHA Méditerranée BLI, avec faculté de substitution à SOLIHA Provence, d'une durée de 45 ans,
- de prévoir que les frais notariés seront pris en charge pour moitié par la Commune et l'autre moitié par SOLIHA Méditerranée BLI,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

**Adopté par 25 voix Pour**  
**et 8 Abstentions :** M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DJFL**

**2023\_CM1212\_26**

**3-3**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CONVENTION COMMUNE DE CARPENTRAS / SAS GEANTY**  
**DEVELOPPEMENT RELATIVE A L'OCCUPATION DE LOCAUX SIS**  
**19 RUE DE LA PORTE D'ORANGE**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Par convention du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et par avenant du 20 Décembre 2016, la SAS Geanty Développement met à disposition à titre onéreux au profit de la Commune de Carpentras des locaux, sis 19 Rue Porte d'Orange à Carpentras.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2023, la SAS Geanty a proposé à la Commune de Carpentras de la renouveler dans les mêmes conditions.

Un projet de convention a été établi en ce sens pour une période d'un an renouvelable par périodes d'un an dans la limite de huit renouvellements. Le montant mensuel du loyer s'élève à 548,81 euros et il n'est pas révisable.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes de la convention ci-annexée à conclure entre la SAS Geanty,

- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

**Adopté par 25 voix Pour**

**et 8 Abstentions :** M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DJFL**

**2023\_CM1212\_27**

**3.6 E**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 15 OCTOBRE 2023**  
**CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET**  
**L'ASSOCIATION "STUDIO TEMPS DE FLECHE"**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Par convention du 15 Octobre 2023, la Commune de Carpentras a mis à disposition de l'Association « Studio Temps de Flèche », des locaux communaux sis 1 et 2 Chemin Saint Labre, cadastrés section CE N°1345, à Carpentras, afin d'y installer une école de danse et des activités de yoga, de pilates, de stretching, entre autres activités.

L'Association « Studio Temps de Flèche » a sollicité la Commune pour la mise à disposition des locaux sus-cités pour une plus longue durée que celle prévue initialement dans la convention du 15 octobre 2023, afin de pouvoir pérenniser ses activités.

Un projet d'avenant n°1 à la convention du 15 octobre 2023 a été établi en vue de modifier la durée de la mise à disposition et de prévoir une durée de six ans renouvelable tacitement deux fois pour des périodes de six ans.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes du projet d'avenant n°1 à la convention du 15 octobre 2023 prorogeant la durée initiale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Présents : 25 Procurations : 8  
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DJFL**

**2023\_CM1212\_28**

**1.4.2**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023  
L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CONCESSION D'AMENAGEMENT CONCLUE PAR LA COMMUNE  
AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) CITADIS - BILAN  
DE CLOTURE DEFINITIF**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Par délibération du conseil municipal du 22 novembre 2011, une convention publique d'aménagement a été attribuée à la Société d'Economie Mixte (SEM) Citadis en vue d'engager une opération de restructuration urbaine pour permettre la réalisation d'actions de restaurations immobilières, la création et la restructuration d'espaces publics, la réhabilitation de logements, de commerces et de ravalement de façades.

Elle a été signée le 24 février 2012 pour une durée de 10 ans à compter de cette date.

Elle a permis la poursuite de la précédente concession confiée par délibération de la Ville de Carpentras du 20 novembre 1997.

Par avenant successifs (n°1 et n°2 et n°3) les participations prévisionnelles de la commune à l'équilibre de l'opération ont été portées à 7 348 600 € HT.

Par courrier en date du 11 octobre 2017, la ville de Carpentras a notifié à la SEM Citadis sa décision de mettre fin à la concession pour motif d'intérêt général. Cette décision a été officialisée par

délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 2017, l'opération au 4 décembre 2018.

Un bilan de pré-clôture a ainsi été produit dans le cadre d'une terminaison de l'opération à cette date. Elle faisait apparaître un montant de rachat des biens pour un montant de 10 479 378 € HT, des dépenses provisionnées dans le cadre d'une rétrocession des biens dans des délais habituels et un reversement de participation dans ces conditions de 883 000 € sur les 3 070 000 € versés.

L'ensemble des biens à rétrocéder ayant été désormais réalisés par devant les offices notariaux, l'aménageur présente le bilan définitif de l'opération et le montant final de participation de la collectivité au coût de sa réalisation. Le bilan de clôture définitif actualisé au 31 décembre 2022 fait apparaître un solde de la participation à restituer à la commune d'un montant de 320 216 €.

Il vous est proposé de :

- accepter le bilan de clôture définitif ci-annexé ;
- autoriser Monsieur le Maire ou la Première Adjointe à signer tous les actes afférents.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Présents : 25 Procurations : 8  
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DJFL**

**2023\_CM1212\_29**

**3.6**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**MISE A DISPOSITION ONEREUSE DE LOCAUX COMMUNAUX SIS  
57/65 RUE PORTE D'ORANGE ET 232 RUE DE LA TOUR AU  
PROFIT DE L'ASSOCIATION "RESEAU D'INITIATIVES LOCALES  
POUR L'EMPLOI" (RILE)**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

La Commune est propriétaire d'un bien immobilier sis 57 et 65 Rue Porte d'Orange et 232 Rue de la Tour, cadastré CE N°1696, CE N°1695 et CE N°37, d'une superficie de 608,30 m<sup>2</sup>.

L'Association « Réseau d'Initiative Locale pour l'Emploi » a sollicité la mise à disposition par la Commune, à titre onéreux, des locaux sus-cités afin d'y installer une pépinière d'entreprises et ses bureaux. Un projet de convention a été établi à cet effet précisant les modalités de la mise à disposition desdits locaux par la Commune dont :

- une durée de six ans à compter du 1er janvier 2024 renouvelable par tacite reconduction pour la même période,
- un loyer annuel d'un montant de 16 000 euros payable mensuellement soit 1 333,34 euros.

Le loyer sera révisé au 1er janvier de chaque année selon l'indice des (ILAT) publié par l'Institut National des Statistiques et d'Etudes trimestre de l'année précédente, et ce à compter du 1er janvier 2025.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes de la convention, ci-annexée, à conclure entre la Commune de Carpentras et l'Association « Réseau d'Initiatives Locales Pour l'Emploi » ;
- autoriser Monsieur le Maire et sa Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Le Conseil,**  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Présents : 25 Procurations : 8  
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DJFL**  
**2023\_CM1212\_30**  
**3-5-3**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**  
**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CONSTITUTION DE SERVITUDE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE**  
**CE N°1222 APPARTENANT A LA SCI LE PASSAGE SISE 39 RUE**  
**GALONNE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

La commune de Carpentras est propriétaire des parcelles cadastrées CE n°1236, 1237, 1238, 1242 et 1243 sises rue Archier à Carpentras.

Dans le cadre du chantier de réhabilitation des parcelles communales bâties sus-citées, dont l'accès se fait actuellement uniquement par la rue Archier, un accès piétons à la place Boualam et la rue Galonne est nécessaire au projet.

Cet accès ne pouvant se faire que par un passage couvert existant et situé sur la propriété, sise 39 rue Galonne, de la SCI LE PASSAGE, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, la commune a sollicité une servitude de passage que la SCI précitée a autorisé, à titre gratuit, par courrier le 25 juillet 2023.

Dans cette perspective, il convient d'établir un acte portant constitution de servitude de passage au profit des piétons, voire tous usages. L'emprise de cette servitude figure sur le plan ci-annexé.

Il vous est proposé de :

- accepter la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage cadastrée CE n°1222, propriété de la SCI Le Passage, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer ;
- désigner tout notaire pour établir l'acte portant création et conditions de servitude de passage tous usages au profit de la Commune de Carpentras ;
- accepter que tous les frais relatifs à cette servitude de passage tous usages soient à la charge du demandeur dans cette affaire, soit la Commune de Carpentras ;
- autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DJFL**

**2023\_CM1212\_31**

**3.2.2.**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CESSION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION BY N°1176  
SISE LOTISSEMENT LES PINS A CARPENTRAS AU PROFIT DE  
MADAME MARTINE FERRER**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Par délibération du 5 mars 2019, le conseil municipal a approuvé l'ouverture de l'enquête publique en vue de la désaffectation et le déclassement des délaissés de voirie et d'espaces verts du lotissement les Pins.

Par suite, le conseil municipal a autorisé la désaffectation et le déclassement de portions à tirer de la parcelle communale BY n°1143, préalablement à leur cession, dans une délibération du 12 novembre 2019.

Madame Martine FERRER, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, a fait connaître son souhait de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section BY n°1176, jouxtant sa propriété, et ayant une surface d'environ 81 m<sup>2</sup>.

Cette cession se fera sur la base d'un prix de 35 euros le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des services fiscaux et en raison de l'inscription d'une clause non aedificandi sur la parcelle précitée, soit pour la portion à détacher d'environ 81 m<sup>2</sup> une somme totale de 2 835 euros.

Ladite clause sera inscrite dans tout acte translatif de propriété, devant ainsi opposable aux acquéreurs successifs.

Cette cession est consentie avec une participation aux frais de géomètre de 282.85 euros.

Il vous est proposé de :

- autoriser l'inscription d'une clause non aedificandi sur la parcelle cadastrée section BY n°1176 ;
- autoriser la cession de la portion cadastrée BY n°1176, d'une surface d'environ 81 m<sup>2</sup>, au profit de Madame Martine FERRER, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 35 euros le m<sup>2</sup>, conforme à l'avis des services fiscaux, soit un total de 2 835 euros en raison de l'inscription d'une clause non aedificandi sur ladite parcelle ;
- de consentir cette cession avec une participation aux frais de géomètre pour une somme de 282,85 euros, à la charge de l'acquéreur ;
- désigner tout notaire pour établir l'acte authentique de vente,
- accorder que tous les frais relatifs a cette cession soient à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DJFL**

**2023\_CM1212\_32**

**3.2.2**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CESSION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL (LOT 70 BÂTIMENT  
K) SITUE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION CH N°6, SIS  
IMPASSE DE LA CITE VERTE A CARPENTRAS AU PROFIT DE  
MONSIEUR MOURAD FERSI**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Par décision en date du 10 juillet 2018, la commune de Carpentras a préempté un appartement (Lot 70, bâtiment K) sis impasse de la Cité Verte, sur la parcelle bâtie cadastrée CH n°6, dans le but de répondre aux objectifs fixés dans le cadre du programme national « Cœur de Ville » axés sur une opération de veille foncière pour une amélioration de cette copropriété située à proximité immédiate du centre ancien de Carpentras.

Le projet n'étant plus d'actualité sur ce site, la commune propose au vendeur et à l'acquéreur évincé le bien à la vente, soit 20 000 euros, conformément aux articles R 213-16 à R 213-20 du code de l'urbanisme.

Le vendeur a fait connaître à la commune sa renonciation de rachat du bien.

L'acquéreur évincé, Monsieur Mourad FERSI, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, a fait connaître son accord de rachat au prix de 20 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- accepter la cession de l'appartement communal (Lot 70 Bâtiment K) d'une superficie de 45,85 m<sup>2</sup>, situé sur la parcelle bâtie cadastrée CH n°6 « Résidence de la Cité Verte » sis impasse de la Cité Verte à Carpentras, au profit de Monsieur Mourad FERSI, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer au prix de 20 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux,
- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente,
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur,
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

**Adopté par 27 voix Pour**

**et 6 Abstentions** : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, Mme RIMBERT, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DJFL**

**2023\_CM1212\_34**

**3.2.2**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CESSION DE LA PARCELLE BÂTIE COMMUNALE CADASTRÉE CE  
N°297 SISE 46-48 RUE RASPAIL, A CARPENTRAS, AU PROFIT DE  
MONSIEUR YILDIZ MUCAHIT - ANNULATION DE LA  
DÉLIBÉRATION DU 24 MAI 2022**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Par délibération en date du 11 septembre 2018, le conseil municipal s'est prononcé sur la résiliation de la concession d'aménagement conclue avec la société d'Économie mixte (SEM) Citadis en approuvant le compte rendu de l'aménageur Citadis et du bilan de pré-clôture, ainsi que le rachat du patrimoine au profit de la Commune.

La Ville reprenant la gestion de ce foncier et de sa valorisation recherche des investisseurs et travaille sur des projets de réhabilitation.

Par délibération le 24 mai 2022, le conseil municipal a accepté la cession de la parcelle cadastrée CE n°297 au profit de Monsieur Pascal CHATAING (PCH Projet Management).

Ce dernier a informé la Commune qu'il ne pouvait faire aboutir son projet et n'était plus en mesure de signer l'acte notarié; dès lors, il convient d'annuler la délibération du 24 mai 2022 afin de répondre à la demande de nouveaux investisseurs.

Un investisseur local privé, Monsieur Yildiz MUCAHIT, souhaite acquérir sur le territoire de la commune de Carpentras et recherche un bâti en centre-ville pouvant accueillir des logements qualitatifs et ce, quelle que soit l'importance des travaux de réhabilitation.

Après plusieurs études, ce dernier a ciblé son projet sur la parcelle bâtie cadastrée CE n°297 d'une surface au sol d'environ 103 m<sup>2</sup>, sise 46-48 rue Raspail.

Au regard de l'état de dégradation avancé du bâti sus-cité, Monsieur Yildiz MUCAHIT, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, a fait une proposition d'acquisition au prix de 78 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- annuler la délibération du 24 mai 2022 de cession d'une parcelle bâtie communale CE n° 297 sise 42-48 rue Raspail au profit de Monsieur Pascal CHATAING (PCH Project Management),
- accepter la cession de la parcelle bâtie communale cadastrée CE n°297, d'une surface au sol d'environ 103 m<sup>2</sup>, sise 46-48 rue Raspail, à Carpentras, au profit de Monsieur Yildiz MUCAHIT, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 78 000 euros conformément à l'estimation des services fiscaux,
- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente,
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur,
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

**Adopté par 25 voix Pour**

**et 8 Abstentions** : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DDL****2023\_CM1212\_35****8.4****Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023****L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre****Date de la convocation : 27 novembre 2023****Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**BUDGET PARTICIPATIF 2023 : PROJETS LAUREATS****M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Dans le cadre du Big-Bang de la démocratie municipale, la Ville de Carpentras a décidé, par délibération du 16 février 2021, de mettre en place un budget participatif et d'affecter une enveloppe de 700 000 € à des projets d'investissement proposés et choisis par les habitants.

La troisième édition du budget participatif de la Ville s'est déroulée en plusieurs étapes.

La phase d'appel à idées a été organisée du 8 mars au 21 avril 2023 et 80 propositions ont été déposées.

Conformément aux critères formalisés dans le règlement du dispositif, les services municipaux ont mené un travail d'étude et d'instruction des projets, en collaboration avec les membres de la Convention Citoyenne Carpentrassienne.

Le 07 septembre, l'annonce des 37 projets retenus pour l'étape de vote a été officialisée.

Le vote s'est déroulé du 09 septembre au 10 novembre 2023, en ligne sur la plateforme numérique dédiée à la démocratie participative [bigbang.carpentras.fr](http://bigbang.carpentras.fr), et au moyen de bulletins papier à déposer dans les différentes urnes disposées dans plusieurs espaces publics.

Pour mémoire, le vote était ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans habitant ou contribuable de la Ville de Carpentras.

Chaque participant ne pouvait voter qu'une seule fois, et pouvait choisir ne pouvait excéder l'enveloppe de 700 000 €.

Le bilan de la participation est le suivant :

Nombre de participants	En ligne	Bulletins papier
3 177	556	2 621
Nombre de votes	En ligne	Bulletins papier
9 794	1 714	8 080

92 bulletins ont été annulés.

Le résultat des votes est établi comme suit :

N° du projet	Intitulé	Votes numériques	Votes papiers	Nombre total de votes
#01	Une seconde vie pour la chapelle des Visitandines	69	60	<b>129</b>
#03	Passerelle pont chemin de Marignane	31	902	<b>933</b>
#04	Création d'un parc familial au Bois de l'Ubac	31	755	<b>786</b>
#11	Voie cyclable Carpentras - Serres	135	870	<b>1 005</b>
#16	Parcours aventure pour enfants	62	279	<b>341</b>
#22	Bancs sur la Via Venaissia	52	59	<b>111</b>
#27	Nouvelle cour d'école végétalisée ouverte aux habitant aux habitants	82	91	<b>173</b>
#28	Moderniser les sanisettes en centre-ville	34	77	<b>111</b>
#37	Figurines géantes de signalisation	46	284	<b>330</b>
#41	Parc canin	56	95	<b>151</b>
#42	Un banc, un sourire	43	80	<b>123</b>
#43	Abri-vélo	40	42	<b>82</b>
#44	Toilettes sèches sur la Via Venaissia	41	319	<b>360</b>
#48	Plus de lisibilité sur le stationnement et la mise en fourrière	5	7	<b>12</b>
#49	Un arbre de Noël créatif	13	24	<b>37</b>
#5	Espace public : clef du bien-vivre ensemble	52	68	<b>120</b>
#51	Habitat positif	7	6	<b>13</b>
#52	Atelier d'artistes	28	29	<b>57</b>
#55	Panneau d'information à Serres	51	58	<b>109</b>
#56	Le clos des pins parasols	27	687	<b>714</b>



#57	Réhabilitation du site de la chapelle Saint-Martin	106	140	<b>246</b>
#58	Embellissement de l'entrée Av. Frédéric Mistral	46	50	<b>96</b>
#59	Jeux d'enfants aux berges de l'Auzon	72	547	<b>619</b>
#60	Végétalisation de l'école Amandiers B	43	157	<b>200</b>
#61	Arc romain	55	117	<b>172</b>
#62	Espaces conviviaux aux écoles Nord A et B	16	39	<b>55</b>
#69	Tables de pique-nique	30	370	<b>400</b>
#70	Éclairage des passages piétons	81	117	<b>198</b>
#72	Terrain de football en synthétique	13	393	<b>406</b>
#73	Création de 2 terrains de basketball 3x3 et handball	23	1022	<b>1 045</b>
#76	Bassin place du marché aux oiseaux	60	59	<b>119</b>
#78	Rue des remparts : Rue végétalisée	62	45	<b>107</b>
#79	Vélobus	29	38	<b>67</b>
#80	Installation de vélos recharge	12	26	<b>38</b>
#81	Aire de sports urbains	20	48	<b>68</b>
#84	Bricothèque	59	67	<b>126</b>
#85	La Via pour enfants	82	53	<b>135</b>

Les 2 projets déclarés lauréats sont :

- #73 « Création de 2 terrains de basketball 3x3 et handball » : 1045 voix, 200 000 €,
- #11 « voie cyclable Carpentras-Serres » : 1005 voix, 72 500 €.

Le coût du projet suivant, dépassant l'enveloppe dédiée, et comme le prévoit le Règlement, c'est à la Convention Citoyenne qu'il revenait de décider de l'affectation du reliquat disponible.

Total des 2 projets : 272 500 €  
 Reliquat disponible : 427 500 €

La Convention Citoyenne réunie le 15 novembre a décidé, par vote à main levée, d'affecter le reliquat disponible aux 3 projets suivants :

- #04 « Création d'un parc familial au Bois de l'Ubac » : 210 000 €,
- #57 « Réhabilitation du site de la chapelle Saint-Martin » : 210 000 €,
- #42 « Un banc, un sourire » : 5 000 €.

Il vous est proposé de :

- affecter l'enveloppe budgétaire dédiée au dispositif du budget partielle comme suit :
  - « Création de deux terrains de basketball 3x3 et de handball »,
  - « Voie cyclable Carpentras-Serres »,
  - « Création d'un parc familial au Bois de l'Ubac »,
  - « Réhabilitation du site de la chapelle Saint-Martin,
  - « Un banc, un sourire »
- engager la réalisation de ces projets,
- donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

**Adopté par 25 voix Pour**

**6 voix Contre** : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, Mme RIMBERT, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

**et 2 Abstentions** : M. MELQUIOR, M. JAUME

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**PAGE****2023\_CM1212\_36****5.4.1**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
 M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
 M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
 Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
 M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
 Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
 M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL COMPTE RENDU DES DECISIONS**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a confié au Maire une partie de ses attributions par délibérations du 10 juillet 2020.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire doit rendre compte, au conseil municipal, des décisions prises en application de ces délégations.

Ce compte-rendu prend la forme d'un relevé joint en annexe.

Il vous est proposé de :

- prendre acte des décisions prises depuis la dernière séance obligatoire du Conseil Municipal.

**Le Conseil,**  
 Entendu l'exposé du rapporteur  
 A pris acte

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
 La Première Adjointe

**Yvette Guiou**

**DJFL**

**2023\_CM1212\_33**

**3.2.2**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la  
Ville de Carpentras**

\*\*\*\*\*

**Séance du 12 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le douze  
décembre**

**Date de la convocation : 27 novembre 2023**

**Président de séance : M. Serge ANDRIEU**

**Présents : 25**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - M. Bernard BOSSAN - Mme Pauline DREANO - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - M. Jaouad ZIATI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - Mme Catherine RIMBERT - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER

**Absents excusés :**

Mme Laurence BOSSERAI - procuration à Mme Pauline DREANO  
M. Patrick JAILLARD - procuration à M. Franck DUPAS  
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à M. Alain BELHOMME  
Mme Sandra GAY-MOULINES - procuration à Mme Caroline BALAS  
M. Claude MELQUIOR - procuration à M. Marc JAUME  
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à Mme Yvette GUIOU  
Mme Anne Sophie MARRA - procuration à M. Pierre BOURDELLES  
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**Absents :**

Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI  
M. Bertrand DE LA CHESNAIS

**CESSION DE LA PARCELLE BÂTIE COMMUNALE CADASTRÉE CE  
N°979 SISE 60 RUE CLAPIES A CARPENTRAS AU PROFIT DE  
MONSIEUR HICHAM CHAOUI**

**M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :**

Par délibération en date du 11 septembre 2018, le conseil municipal s'est prononcé sur la résiliation de la concession d'aménagement conclue avec la société d'Économie mixte (SEM) Citadis en approuvant le compte rendu de l'aménageur Citadis et du bilan de pré-clôture, ainsi que le rachat du patrimoine au profit de la Commune.

La Ville reprenant la gestion de ce foncier et de sa valorisation recherche des investisseurs et travaille sur des projets de réhabilitation.

Un investisseur local privé, Monsieur Hicham CHAOUI, souhaite acquérir sur le territoire de la commune de Carpentras et recherche un bâti en centre-ville pouvant accueillir l'implantation de logements qualitatifs et ce, quelle que soit l'importance des travaux de réhabilitation. Après plusieurs études, ce dernier a identifié, pour la réalisation de son projet, la parcelle bâtie cadastrée CE n°979 d'une surface au sol d'environ 156 m<sup>2</sup>, sise 60 rue Clapies, à Carpentras.

Au regard de l'état de dégradation avancé du bâti sus-cité, Monsieur Hicham CHAOUI, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, a fait une offre de vente au prix de 40 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- accepter la cession de la parcelle bâtie communale cadastrée CE n°979, d'une superficie au sol d'environ 156 m<sup>2</sup>, sise 60 rue Clapies, à Carpentras, au profit de Monsieur Hicham CHAOUI, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 40 000 euros conformément à l'estimation des services fiscaux,
- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente,
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur,
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Le Conseil,**

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 25 Procurations : 8

**Adopté par 27 voix Pour**

**et 6 Abstentions :** M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, Mme RIMBERT, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

**Pour copie conforme**

Le secrétaire de séance

**Jean-Pierre CAVIN**

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe

**Yvette Guiou**